

## Le fichier de Zandvoort : ce que l'on sait vraiment

*En 2000, la presse française révèle l'existence d'un fichier d'images d'abus sexuels d'enfants découvert aux Pays-Bas, dans la ville de Zandvoort. Des parents croient y reconnaître leurs enfants, une enquête est ouverte à Paris, et l'affaire alimente depuis de nombreuses théories. Cet article s'en tient aux faits établis par la presse de l'époque et par les autorités, sans rien décrire du contenu des images.*



### ■ L'origine du fichier (1998)

Le fichier appartenait à Gerrit Ulrich, un Néerlandais assassiné en Italie, près de Pise, par son compagnon en juin 1998. Les enquêteurs trouvent à son domicile de Zandvoort un CD-Rom et des carnets d'adresses. En parallèle, l'association belge Morkhoven, dirigée par Marcel Vervloesem, affirme avoir récupéré une partie du matériel ; après une perquisition chez lui, il annonce en juillet 1998, lors d'une conférence de presse, l'avoir remis à la police. À partir des données du CD-Rom, la police néerlandaise constitue un dossier de 470 portraits d'enfants.

### ■ L'enquête française (2000-2003)

L'affaire devient publique en France avec un article de L'Humanité du 24 février 2000. Plusieurs mères disent reconnaître leur enfant. L'une d'elles porte plainte contre X à Paris le 8 mars 2000, et l'enquête est confiée à la juge d'instruction Danielle Ringot, avec le parquet des mineurs. La brigade des mineurs se rend aux Pays-Bas pour examiner les originaux. Selon Le Monde (3 mai 2000), les vérifications contredisent au moins une identification, la date de l'image ne correspondant pas à l'âge de l'enfant, ce que la mère conteste. À cette date, aucun enfant n'est formellement identifié, et les enquêteurs ne trouvent pas trace d'un réseau organisé, plutôt des individus en contact entre eux dans plusieurs pays. Selon L'Humanité, l'affaire se conclut en France par un non-lieu en avril 2003.

### ■ « Fourni par Interpol » : une précision importante

Contrairement à ce que l'on lit souvent, le fichier n'est pas arrivé en France par Interpol : selon Le Monde, il n'avait pas été transmis à Interpol en 2000, et les autorités néerlandaises n'avaient pas jugé la France directement concernée. Interpol intervient plus tard, côté belge : en 2008, le ministre belge de la Justice indique que les 20 CD-Rom déposés au tribunal de Turnhout ont été envoyés à Europol et à Interpol pour comparaison. Sur 88 539 images uniques, la moitié étaient déjà connues des bases d'Interpol, et environ 400 étaient liées à une affaire démantelée à Stockholm en 2003, où 37 des 42 victimes ont été identifiées. Marcel Vervloesem a, lui, été condamné en Belgique à quatre ans de prison dans une autre procédure, son pourvoi étant rejeté en juin 2008.

### Discussion :

Ce dossier est l'un des plus difficiles à traiter car les faits y sont mélangés avec beaucoup de rumeurs sur des réseaux protégés au plus haut niveau. Difficile de trouver du solide qui les confirme. Pour rester crédible, la Plateforme

Jonas estime qu'il vaut mieux s'en tenir à ce qui est établi, et corriger simplement l'idée que le fichier aurait été transmis par Interpol.

Cela n'enlève rien à la détresse des familles, qui ont eu le sentiment de ne pas être prises au sérieux. La leçon qui me paraît la plus utile est ailleurs : en 1998-2000, la coopération entre pays était lente, alors que la comparaison des images avec les bases d'Interpol a permis, quelques années plus tard, d'identifier des victimes réelles. C'est cet outil-là qui protège les enfants.

## Bibliographie

- Le Monde, Pascal Ceaux, « L'enquête sur le fichier pédophile néerlandais se heurte à de multiples obstacles », 3 mai 2000
- Chambre des représentants de Belgique, question n°7191 de Zoé Genot et réponse du ministre de la Justice, 8 octobre 2008
- L'Humanité, article du 24 février 2000 (cité par Le Monde)
- L'Humanité, 10 avril 2003, sur le non-lieu (cité par EverybodyWiki, non consulté directement)